

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
de SAINT GEORGES MONTCOCQ

En date du lundi 4 avril 2011

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : I. LEBAS

Conseillers présents : P. MAUDUIT, A. TALVAST, M. LEMARQUAND, G. DUCHEMIN, C. STCHEPINSKY, A. LEBOURGEOIS, N. BEUVE, S. L'HOTELLIER, P. HENNEQUIN, S. LEGROS

Conseillers absents : B. PICAN, JY. BERTRAND, S. DAMOVILLE.

1 - PRESENTATION de l'AEU

M. Sylvain DELALOY du cabinet PLANIS présente avec M. le Maire l'étude d'approche environnementale de l'urbanisme. Le fil directeur de cette étude est une projection de ce que pourrait être le bourg dans 10 à 15 ans (aspect esthétique mais également financier).

Le projet présenté ce soir est bien encadré dans une démarche AEU. Il est fait en concertation avec les habitants, les services de l'état, la CCASL autour de trois ateliers : paysage, habitat et déplacement (quel logement pour qui), eaux pluviales - déchets - énergie.

Le fait que la commune ait encore du foncier de disponible constitue un véritable atout : cela permet d'avoir un vrai projet, le socle de ce dernier étant le paysage.

M. DELALOY présente le projet de centre bourg.

L'enjeu est de faire un coeur de ville vivant avec des commerces. Ainsi les liaisons douces doivent être développées. Elles permettent de prendre plaisir à se déplacer à pied : viabilité des commerces. L'idée forte est que les personnes profitent des espaces publics : une rue sans voiture est une rue habitée, occupée par les enfants et sans bruit. Le cadre de vie est de qualité.

L'aménagement de l'entrée de ville est important dans la mesure où l'on impose déjà une image de qualité de la commune.

Le développement de la commune recherché est d'atteindre les 1 200 habitants d'ici 20 ans. Le développement durable prévoit une densité de 15 à 20 hab/ha.

La prochaine étape est une concertation avec la communauté d'agglomération, ensuite la restitution de l'étude aux habitants et aux personnes publiques et associées.

2. DELIBERATIONS FINANCIERES

A) PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Les communes de Rampan et du Mesnil Rouxelin participent aux frais de fonctionnement des écoles de

Saint-Georges Montcocq en versant une participation financière de 410 € par élève. Selon la circulaire préfectorale du 22 février 2011, le coût moyen départemental des classes élémentaires publiques est de 456,84 €.

M. le Maire propose au conseil municipal d'aligner les frais de scolarité de Saint-Georges Montcocq à la moyenne départementale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'appliquer le barème de 456,84 € / enfant scolarisé pour la participation aux frais de scolarité demandée aux communes de Rampan et du Mesnil Rouxelin.

- **délibération 6-2011 - participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles**

B) PAIEMENT DE FACTURES INVESTISSEMENT

Plusieurs dépenses d'investissement ont été réalisées. En l'attente du vote du budget 2011, le conseil municipal doit donner l'autorisation au paiement des factures suivantes :

LEBLOND FOSSEY : aménagement aire de jeux et rue des Fontenelles : 3415,29 € TTC

Mme RENARD : achat d'un tableau : 380€

SOVIMEF : aménagement de la cuisine salle polyvalente : 15 563,31 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide le paiement de ces factures d'investissement :

- **délibération 7-2011 - aménagement de l'aire de jeux et de la rue des Fontenelles**
- **délibération 8-2011 - achat d'un tableau**
- **délibération 9-2011 - aménagement de la cuisine de la salle polyvalente**

C) PARTICIPATION AU FSL ET AU FADJ

Comme chaque année, le conseil général sollicite la commune pour participer :

- au **Fonds d'aide aux jeunes** visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans. La contribution est de 0,23€ par habitant **soit 844hab x 0,23 = 194,12 €**
- au **Fonds de Solidarité de Logement** visant à aider les ménages en difficultés pour se maintenir dans leur logement et à faciliter l'accès au logement. La contribution est de 0,60€ par habitant **soit 844hab x 0,6 = 506,40 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de verser ces deux participations :

- **délibération 10-2011 - versement du F.A.D.J 2011**
- **délibération 11-2011 - versement du F.S.L 2011.**

3. QUESTIONS DIVERSES

A) RECOURS GAEC CLOS QUENTIN ET G. MARIE CONTRE PCM LOGIMANCHE

Le 26 mars 2011, la mairie a reçu par lettre recommandée avec accusé de réception un recours porté par l'EARL du Clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune, formulé auprès du Tribunal administratif de Caen relatif au permis de construire modificatif N° PC 050 475 09 W 0016-1 délivré le 24 janvier 2011, à Logimanche pour la construction de 8 logements HLM .

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a voté pour, à l'unanimité ,

1. autoriser M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif, pour la requête du GAEC du clos Quentin et Gérard MARIE contre la commune;
 2. désigner la société d'avocats au barreau de Paris LE SOURD DESFORGES pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance
 3. donner l'autorisation au maire de signer tous documents nécessaires à la conduite de ce dossier.
- ***délibération 12-2011 - EARL Clos Quentin et G Marie contre commune.***

La clôture d'instruction du recours du PCM est fixée au 15 mai prochain.

B) SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE